

## REUNION DU MARDI 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 juin à 15 heures 22 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEI, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX**

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal du lundi 25 juin 2018 au vote si aucune remarque n'est élevée contre sa rédaction.

Après avoir souligné la qualité du travail des services dans la rédaction et la difficulté d'un tel exercice, M. STOTER juge que la synthèse qui est faite au procès-verbal des propos des membres de l'opposition lors de l'ouverture de la séance hier est moins détaillée que les propos du Président. Mme WYBO estime que ses propos sur les mineurs non accompagnés auraient pu être retranscrits de manière plus détaillée.

Après avoir indiqué ne jamais intervenir dans la rédaction des procès-verbaux synthétiques de séance, M. le Président indique qu'il sera veillé à cette question.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 au vote, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour M. LOGNON, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. PIOT pour M. DAVERGNE, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. LEC.

M. CASIER souhaite connaître l'ordre de passage des commissions lors des séances pour des questions d'organisation professionnelle.

M. le Président lui indique qu'ils seront examinés dans l'ordre numérique croissant.

**18.1.14. - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées**

**18.1.15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur**

M. STOTER s'étonne de débattre du Compte administratif à l'instant car il pensait que ce débat serait réservé à la toute fin de session.

M. le Président lui indique que seules les décisions budgétaires sont votées en fin de session.

M. STOTER indique qu'en toute logique avec le vote du Budget primitif 2017, le groupe « Somme à Gauche » ne votera pas le Compte administratif 2017 car il n'approuve pas l'exécution budgétaire. Il félicite toutefois les services pour cette présentation précise.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre car le Compte administratif est le reflet des baisses opérées au Budget primitif.

Mme MARCHAND indique que son groupe votera contre mais que ce vote n'est pas le signe d'une défiance dans l'utilisation des deniers publics mais un désaccord avec les orientations budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'article 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président se retire au moment du vote.

*(Le Président quitte la salle des délibérations à 15h34).*

Il est procédé à un vote sous la présidence de M. de JENLIS, le Compte administratif est adopté à la majorité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » votant contre.

*(Le Président rejoint la salle des délibérations à 15h36).*

Il est pris acte par l'Assemblée, à l'exception de Mme MORDACQ et M. VARLET, du rapport du délégataire sur la délégation de service public de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne.

M. le Président rappelle que ce rapport du délégataire a été examiné par la commission départementale consultative de services locaux.

M. STOTER indique à ce propos qu'il n'a pu se rendre à cette commission car la première réunion a été annulée et reportée le jour du Pentathlon des jeux de tête des collégiens à Saint Riquier.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » s'abstenant.

**18.1.16. - OPERATIONS FINANCIERES : REVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » s'abstenant.

**18.1.17. - OPERATIONS FINANCIERES : TADEM REPARTITION DU PRODUIT 2017 - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées**

**18.1.18. - OPERATIONS FINANCIERES : EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU DETAIL LABELLISES "LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE" - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées**

**18.1.19. - RESSOURCES HUMAINES + AMENDEMENT DEPOSE PAR M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Mme Christelle HIVER, rapporteure**

Mme HIVER donne lecture de l'amendement du Président qui propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de collaborateur du groupe « Génération.s ».

Mme WYBO indique que son groupe votera contre l'amendement pour rappeler à M. CASIER son opposition virulente à la possibilité offerte par le règlement intérieur de constituer un groupe de deux élus.

En réponse, M. CASIER se dit satisfait de faire l'objet de la virulence de l'extrême droite.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président qui est adopté à la majorité, le groupe « Rassemblement National » votant contre.

Mme HIVER en réponse à Mme MARCHAND lui indique que le programme de formation détaillant les heures de formation effectives des agents lui sera transmis dans les meilleurs délais.

Mme DENIS constate que la création de six postes fait suite à des difficultés de recrutement d'agents contractuels. Mme HIVER confirme ce constat.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

**18.1.20. - RESSOURCES HUMAINES - MODALITES DU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES - Mme Christelle HIVER, rapporteure**

Mme LEPRESLE estime que le dispositif du vote électronique manque de fiabilité et ne permet pas autant de contrôle des opérations de vote que le bulletin papier.

Mme HIVER lui précise que ces modalités de vote électronique sont prévues par décret et que les solutions proposées par l'Etat sont fiables.

Mme DAMIS-FRICOURT s'interroge sur l'avis rendu par le comité technique sur cette modalité de vote électronique.

Mme MARCHAND souhaite connaître le coût de ce dispositif pour le Département, car en tant que fonctionnaire hospitalier, elle a déjà pu expérimenter un tel dispositif qu'elle affirme coûteux et imposé par l'Etat.

Mme HIVER précise à Mme MARCHAND que l'éparpillement géographique des sites du Département rend le dispositif du vote électronique intéressant et espère que cela induira une meilleure participation.

M. CASIER déplore la perte du côté solennel du scrutin lors du passage du vote classique au vote électronique et indique que le groupe « Génération.s » votera contre.

Mme LEPRESLE précise son propos en affirmant que le recomptage de bulletin n'est pas possible avec le vote électronique.

Mme HIVER indique que le coût de la prestation et de l'offre de service est de moins de 20 000 € pour le vote électronique et que communication en sera faite via le journal numérique « Nous, Somme » et d'un courriel de M. le Président à l'ensemble des agents. Elle

souligne que ce vote électronique permet également aux agents des collèges ou aux assistantes sociales, notamment, de pouvoir voter depuis leur lieu de travail.

M. VARLET note avec humour qu'il n'y a pas de risque de bourrage des urnes avec le vote électronique.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Génération.s » votant contre.

#### **18.1.21. - SITES ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure**

M. le Président remercie l'ensemble des collègues ayant assisté à la présentation de la politique patrimoniale ce matin.

Il est pris acte de la présentation du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2017.

#### **18.1.22. - DESIGNATIONS + AMENDEMENT DEPOSE PAR M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU donne lecture de l'amendement déposé par M. le Président et propose les désignations suivantes :

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard :

deux titulaires : M. NOIRET et Mme MARTIN, et deux suppléants : M. DECAYEUX et M. DEWAELE

EPCC Pôle National des Arts du Cirque et de la Rue : M. Hubert de JENLIS.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

Il est procédé à un vote sur le rapport, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

#### **18.1.23. - MESURES DE GESTION FSE - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

**18.1.24. - REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées**

Suite à la présentation de la révision du SDACR, M. STOTER constate que si la sécurité n'a pas de prix, elle a un coût. Il se félicite du maillage correct du territoire et de l'orientation vers des possibilités de mutualisation et de rationalisation des moyens de secours. Il juge également nécessaire de rappeler aux employeurs leur rôle dans l'incitation des salariés au volontariat des sapeurs-pompiers. En conclusion, il estime que le Conseil départemental doit continuer de soutenir le SDIS et indique que le groupe « Somme à gauche » soutiendra un avis favorable à la révision du SDACR.

M. le Président remercie ses collègues présents et ponctuels pour la réunion de travail avec le Colonel VIDOT et le Lieutenant-colonel GUIZIOU.

L'Assemblée émet un avis favorable à l'unanimité.

**18.1.25. - MOTION « PACTE FINANCIER : LA SOMME DOIT ETRE EXEMPTEE ! » DEPOSE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - M. Laurent SOMON, Président du Conseil départemental, conclusions adoptées**

M. LEC, demande une suspension de séance afin que les groupes de l'opposition puissent examiner la motion telle que modifiée par la première commission.

M. le Président suspend la séance.

*(La séance suspendue à 16h15 est reprise à 16h30).*

M. STOTER réaffirme que le groupe « Somme à gauche » a toujours refusé la signature de ce pacte.

Pour Mme WYBO, le pacte financier proposé par l'Etat est une atteinte à l'autonomie financière du Département. Elle s'y oppose donc.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, Mme DELETRE pour M. JARDE.

M. le Président indique à ses collègues avoir rencontré M. DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics hier à Abbeville et lui avoir exposé la situation des départements ainsi que les raisons motivant le refus de signature du pacte financier. Il rappelle qu'il appartient au Préfet dans le cadre de ce pacte de faire exception à l'année de référence pour les mineurs non accompagnés, et que des incertitudes demeurent sur les AIS ; sachant qu'en 2017 le Département a perçu 5,6 M€ suite à sa réclamation relative à la non éligibilité du Département au fonds d'urgence et que la situation sociale du territoire ne

s'améliore pas, un retour des allocataires du RSA étant observé. Il constate l'obligation d'être vigilant.

Pour M. LEC, le refus de signer le pacte financier correspond à la volonté de résister et de préserver l'autonomie financière.

M. le Président rappelle que le pacte financier prévoit la possibilité d'un accord entre les communautés de communes conduisant à l'obtention de bonus d'investissement à condition d'être éligible au DETR ou au DSIL dont les Départements sont exclus. Il note que le Département du Pas-de-Calais, souvent cité en exemple par M. LEC, signe le pacte.

Il est procédé à un vote sur la motion modifiée « Pacte financier, la Somme refuse de signer ! » qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Président souligne que seuls les Départements de la Somme et de l'Oise refusent de signer, le Département de l'Aisne étant contraint de le signer.

**18.1.26. - VŒU « MAINTIEN D'UN RECTORAT DE PLEIN EXERCICE A AMIENS » DEPOSE PAR LES MEMBRES DES GROUPES « CENTRE ET INDEPENDANTS », « SOMME, DROITE ET INDEPENDANTE » ET « SOMME PERSPECTIVES TERRITOIRES » - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées**

Mme LEPRESLE apporte son soutien au vœu qu'elle a voté dans les mêmes termes en Conseil municipal d'Amiens.

M. LEC estime que le cadre du vœu doit être élargi aux domaines économique avec la CCI et judiciaire avec la Cour d'appel. Il juge nécessaire de rappeler au Président MACRON les engagements pris par l'Etat en compensation de la perte du statut de capitale régionale pour Amiens et de l'obligation de les tenir.

M. JARDE, après avoir exprimé son désaccord total avec les préconisations du rapport de l'inspection générale de l'Education nationale, exprime son soutien au vœu.

M. CASIER exprime son soutien au vœu qu'il juge conforme à l'intérêt général.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

**18.1.27. - VŒU « RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME » DEPOSE PAR LES MEMBRES DES GROUPES « SOMME, DROITE ET INDEPENDANTE », « CENTRE ET INDEPENDANTS » ET « SOMME PERSPECTIVES TERRITOIRES » - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

**18.1.28. - VŒU « FUTUR DE LA POLITIQUE DE COHESION POUR REAFFIRMER LE ROLE DES POUVOIRS LOCAUX INTERMEDIAIRES COMME ACTEURS DE PROXIMITE AVEC LES TERRITOIRES » DEPOSE PAR LES MEMBRES DES GROUPES « SOMME, DROITE ET INDEPENDANTE », « CENTRE ET INDEPENDANTS » ET « SOMME PERSPECTIVES TERRITOIRES » - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées**

M. STOTER précise les modifications de forme apportées en première commission.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Rassemblement National » ne prenant pas part au vote.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle qu'une réunion de travail sur le CESU se tiendra à 9h30 et que la séance publique reprendra à 10h30.

M. le Président lève la séance.

*(La séance est levée à 16h52).*

.....

Le Président



M. Laurent SOMON

La secrétaire



Mme Margaux DELETRE